

# le Journal des Retraité.e.s de Chaumont



<https://www.facebook.com/syndicat.cgt.retraites.chaumont/>



Syndicat **CGT** des retraités de Chaumont - 24 avenue du Général Leclerc 52000 Chaumont - N° 375 - Samedi 3 février 2024

## IL EST URGENT D'AGIR POUR LE POUVOIR D'ACHAT, LA SANTÉ ET LES SERVICES PUBLICS

### HÔPITAUX : QUAND SE BATTRA-T-ON POUR LANGRES ?

Nous l'avons dit et écrit : les habitants du sud de la Haute-Marne ont raison de combattre le projet de réorganisation de nos hôpitaux. La colère de ceux qui considèrent qu'on cherche à démanteler Langres pour mieux «armer» Chaumont, est parfaitement légitime.

Mais on comprend bien alors que défendre une proposition inverse a encore moins de sens. Démanteler Chaumont pour refaire Langres (à Rolampont, qui plus est !) ne répond à aucune logique. C'est pourtant cette ineptie qu'a concoctée une poignée de médecins libéraux.

Malheureusement, ceux-ci ont été suivis dans leur délire par des responsables politiques aux intentions pas toujours avouables.

En fait les libéraux, la droite et l'extrême droite sont tous d'accord sur le fond avec le projet de regroupement voulu par l'Agence régionale de santé. Leur seule vraie divergence porte sur l'emplacement. Mais sur cette base, compte tenu des densités de populations, Rolampont reste la moins crédible des solutions.

Nous avons toujours milité pour le maintien d'un hôpital digne de ce nom dans chacune des villes. Maintenant que le projet de reconstruction des deux hôpitaux centre et sud Haute-Marne semble lancé, n'est-il pas temps de se battre pour Langres ?

À Chaumont (où on ne gagne et ne perd pas grand chose) la nouvelle formule fait bien sûr l'unanimité ; d'autant que des négociations de longue date, ont permis d'apporter des améliorations. À Langres, le nouvel outil s'accompagne de grosses pertes (toute la chirurgie, une quarantaine de lits...) et de petites avancées (scanner, IRM...). Mais là-bas, trop d'acteurs de la santé, toujours tournés vers la chimère rolampontesque, ne prennent pas la peine de se battre pour leur hôpital. Peut-être auront-ils un jour la perverse satisfaction de voir se réaliser la catastrophe qu'ils avaient annoncée. Mais qu'auront-ils réellement fait dans l'intérêt de leur population ?

Nous serions heureux de nous battre avec eux afin de réclamer tout ce qu'ils estimerait nécessaire pour leur hôpital de proximité. Encore faudrait-il qu'ils le veuillent !..

Lionel Thomassin



### LES LOCATAIRES DE LA CITÉ VICTOR HUGO ENFIN ENTENDUS ?

Les locataires de la cité Victor Hugo sont tout à fait en droit de réclamer à Chaumont Habitat les travaux nécessaires concernant l'hygiène et la salubrité de leur logement, selon le décret du 29 juillet 2023 qui mentionne, entre autres, que "pour éviter toute stagnation d'eau dans les bâtiments et leurs abords, les terrasses, balcons, coursives, toits-terrasses, contre les remontées d'eau, les infiltrations et l'humidité, les moisissures, les aménagements nécessaires doivent être faits".

Suite à l'intervention de locataires, Chaumont Habitat dit s'engager à faire des travaux sur l'étanchéité des bâtiments lorsque les conditions météorologiques le permettront, c'est-à-dire par temps sec.

Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait, n'hésitez pas à signaler les problèmes que vous rencontrez dans vos logements pour qu'ils soient pris en compte lors des interventions de l'entreprise habilitée.

Notre syndicat restera mobilisé auprès des locataires jusqu'à ce que ces problèmes soient enfin résolus.

Marie Rose Patelli

### PAGE 2

### CLOS DORMOY : NON AU BÉTON - PÉNURIE DE MÉDICAMENTS - COLÈRE PAYSANNE

### PAGE 3

### GAZA, SUITE À LA DÉCISION DE LA CIJ - REJET TOTAL DE LA LOI IMMIGRATION

### PAGE 3

### HAUTE-MARNE GESTION DES MANIFS : DEUX POIDS DEUX MESURES - L'AGGLO AU PAS DU LIBÉRALISME EXTRÊME

## COLERE PAYSANNE

La détresse du monde agricole se manifeste par une mobilisation impressionnante à travers tout le pays.

Le syndicat agricole majoritaire FNSEA, proche du pouvoir et de l'industrie agroalimentaire, est largement associé aux choix politiques responsables de la situation faite aux agriculteurs. Il est de notoriété publique que les ministres de l'Agriculture ne sont nommés qu'après avoir reçu l'accord de la FNSEA.

Contraint de prendre la tête d'un mouvement parti de la base, il multiplie les prises de positions populistes, notamment contre les normes environnementales et le mouvement écologiste, n'hésitant pas à faire le jeu d'une extrême droite à l'affût.

À l'opposé de cette démarche et malgré les désaccords, la Confédération paysanne a décidé de rejoindre le mouvement. Elle appelle les agriculteurs à orienter leur mobilisation en bloquant les lieux à l'origine de la pression qu'ils subissent sur les prix : centrales d'achats (plateforme logistique de la grande distribution), marchés de gros, industries agroalimentaires et autres prédateurs de la valeur.

Il faut savoir que sur un litre de lait Lactalis vendu 1,26 €, l'agriculteur ne touche que 0,40 € pendant que la fortune des trois héritiers Besnier (14e place ex-æquo au classement des fortunes françaises), propriétaires exclusifs de l'entreprise Lactalis, s'élève à 43 milliards d'euros. L'équivalent de ce qu'un éleveur bovin gagnerait en 2,5 millions d'années...

**Syndicat CGT retraités Chaumont**

## PÉNURIE DE MÉDICAMENTS

En 2023, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a enregistré une augmentation des signalements de ruptures de stock et de risque de ruptures de stock, avec 4 925 déclarations, contre 3 761 signalements en 2022 et 2 160 en 2021.

Parmi eux, 40 % ont dû faire l'objet de mesures du gendarme sanitaire. Toutes les classes de médicaments sont concernées. Parmi les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM), les médicaments cardio-vasculaires, les médicaments du système nerveux, les anti-infectieux et les anti-cancéreux sont plus particulièrement représentés. Qui,

parmi nous, ne s'est jamais trouvé avec une ordonnance dont un des produits était en rupture, même lorsqu'il s'agit d'un traitement lié à une affection de longue durée ou d'une ordonnance renouvelée régulièrement. Sur le terrain, pharmaciens, médecins et patients s'organisent comme ils peuvent. En cette période hivernale, ce sont les antibiotiques, tel l'amoxicilline et notamment la formule utilisée en pédiatrie, dont l'approvisionnement pose problème. Cependant, depuis quelques semaines, l'ANSM a constaté une amélioration progressive de l'approvisionnement des pharmacies.

Au regard de ces pénuries de médicaments



essentiels qui augmentent d'année en année, l'urgence n'est-elle pas de rapatrier en France la fabrication des principes actifs actuellement fabriqués en Chine ou en Inde ? La priorité du gouvernement devrait être la santé des Français et non les bénéfices des grandes firmes pharmaceutiques.

**Adriana Fernandez**

## 300 OU 700 EUROS DANS LA POCHE

Voilà une affaire qui fait grand bruit. Les députés, à l'exception de ceux de la France Insoumise, se sont voté une hausse de 300 euros de l'enveloppe des frais de mandat.

Ainsi, ceux-là même qui ont la dent très dure envers les chômeurs, les bénéficiaires du RSA, les Smicards et qui pensent que les pensions de retraite peuvent bien rester en rade -les retraités sont des nantis, n'est-ce pas) sont très attentifs au pouvoir d'achat quand il s'agit du leur.

Et les sénateurs ne sont pas en reste. Ils ont même battu à plate couture leurs copains/coquins de l'Assemblée Nationale, battu dans le mépris des citoyens et le déshonneur : leur enveloppe va, en effet, gonfler de près de 12 % cette année, soit 700 euros de plus chaque mois.

Sans doute continueront-ils à nous donner des leçons concernant la gestion de notre budget en ces temps difficiles de guerre et d'inflation.



## NON AU BÉTONNAGE DE L'ESPACE VERT DU CLOS DORMOY !

Chaumont Habitat a déposé le 11 décembre 2023 un permis de construire 36 logements sur le seul et bel espace vert du Clos Dormoy. Il veut détruire et bétonner ce petit poumon vert.

En réaction, les riverains ont constitué une association et se mobilisent contre ce projet qui va à l'encontre des nouvelles règles environnementales et du développement durable dans les villes. Face aux enjeux de la crise climatique, dont sécheresse et canicule sont les signes alarmants, l'importance de maintenir des espaces verts en ville n'est plus à démontrer.

Bizarrement, c'est presque le discours que tient la municipalité en déclarant ne pas être favorable à l'installation d'un fast food, avenue de la République, "sur un terrain dans un jardin arboré, qui provoquerait la suppression d'une partie d'alignement des arbres" car elle entend "poursuivre ses actions de végétalisation".

Apparemment, tous les quartiers ne sont pas concernés par ces belles déclarations.

Le terrain arboré dont on parle est "à proximité d'un quartier résidentiel". Celui du Clos Dormoy, en majorité entouré de logements sociaux, ne serait-il pas "résidentiel" ?

Les espaces verts seront remplacés par du béton si on laisse faire Chaumont Habitat et la municipalité.

Notre syndicat accorde tout son soutien à l'association du Clos Dormoy !

**Marie Rose Patelli**

## LOI IMMIGRATION IL FAUT LE RETRAIT TOTAL !

La méthode est archi connue. On propose le pire pour faire accepter l'inacceptable. Exemple avec la loi sur l'asile et l'immigration et la décision du Conseil constitutionnel.

On peut certes se réjouir que pas moins de 32 articles sur 86 aient été censurés par les «Sages». Mais on peut aussi s'interroger sur la décision de Macron d'avoir accepté de faire voter une loi inique qui reprenait l'essentiel des propositions de l'extrême et de l'ultra droite.

Le Conseil constitutionnel a censuré les articles qu'on attendait qu'il censure, et même si c'est, comme le note Mediapart, un revers pour celles et ceux qui, sans honte ni remords, avaient voté des mesures venant acter un traitement différencié pour les étrangers et étrangères, il n'en reste pas moins que la loi Darmanin est validée par le Conseil constitutionnel.

Une loi certes expurgée, mais qui contient toujours des mesures jugées inadmissibles par les collectifs de personnes exilées, les juristes, les associations dont la LDH, Amnesty et les syndicats CGT, FSU et SUD qui dénoncent ce texte et demandent son retrait.

« 36 articles ont été censurés, tant mieux, devait déclarer Marie-Christine Vergiat, membre de la Ligue des droits de l'homme devant les militants réunis le 25 janvier devant le Conseil constitutionnel, mais il y en avait 86 qui n'avaient pas leur place. Cette loi est inique et nous continuerons à lutter, notamment contre les décrets. Car le Conseil constitutionnel n'examine jamais la conformité avec les conventions internationales, rappelle-t-elle. Il faudra également, ajoute-t-elle, veiller à protéger les salarié-es, aux côtés des organisations syndicales, qui organiseront la désobéissance civile ».

Dans un communiqué, la CGT rappelle que cette loi met en place un système entraînant une grave précarisation du droit au séjour et durcit les conditions permettant l'intégration des personnes de nationalité étrangère. En outre, le système judiciaire est réformé, mettant en cause la garantie à un procès juste et équitable. Les mesures présentées sont dangereuses, non seulement pour les personnes étrangères présentes sur le territoire français, mais également pour la société elle-même, en ce que ce projet détruit les principes fondamentaux des droits de l'Homme, fondateurs de notre système.

**Richard Vaillant**

## ISRAËL DEVANT LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE POUR CRIME DE GÉNOCIDE

Suite à la plainte déposée par l'Afrique du Sud, la CIJ, dans son ordonnance du 26 janvier a considéré qu'il existe « un risque sérieux de génocide perpétré par l'armée israélienne dans la bande de Gaza. »

La Cour note que l'opération militaire conduite par Israël à la suite de l'attaque du 7 octobre 2023 « a fait de très nombreux morts et blessés et causé la destruction massive d'habitations, le déplacement forcé de l'écrasante majorité de la population et des dommages considérables aux infrastructures civiles [...] des informations récentes font état de 25 700 Palestiniens tués, de plus de 63 000 autres blessés, de plus de 360 000 logements détruits ou partiellement endommagés et d'environ 1,7 million de personnes déplacées à l'intérieur de Gaza ».

Dans son ordonnance, la Cour de la Haye reprend, par ailleurs, les déclarations de hauts responsables israéliens qui viennent étayer les accusations de l'Afrique du Sud. Par exemple, celle du ministre israélien de la Défense qui déclare avoir ordonné un « siège complet » de la ville de Gaza, qu'il n'y aurait « pas d'électricité, pas de nourriture, pas d'eau, pas de combustible » et que « tout serait fermé ». Le même, s'adressant aux troupes : « J'ai levé toutes les limites ... Vous avez vu contre quoi nous nous battons. Nous combattons des animaux humains. »

La Cour reconnaît le caractère fondé de la requête de l'Afrique du Sud et demande à Israël de respecter le droit international relatif à l'usage de la force et de prévenir tout acte pouvant constituer un génocide.

Si elle n'exige pas de l'État d'Israël la suspension immédiate de ses opérations militaires contre Gaza, elle n'entend cependant pas en rester là. L'ordonnance exige en effet qu'un rapport soit soumis à la Cour par Israël dans le délai d'un mois. Au regard du contenu de ce rapport, qui sera porté à la connaissance de Pretoria, rien n'interdit de penser que la Cour soit amenée à durcir les mesures actuellement ordonnées.

Dans les faits, la mise en œuvre des obligations de Tel-Aviv impose l'arrêt les combats. L'ordonnance a un caractère obligatoire et crée des obligations juridiques internationales pour toute partie à laquelle ces mesures sont adressées. C'est la communauté internationale qui est désormais au pied du mur.

**A. Fellner**



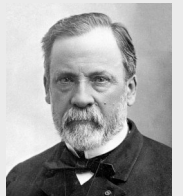
### LES USA TOUJOURS PLUS LOIN DANS L'IGNOBLE

La Cour internationale de Justice avait à peine rendu son jugement que les États-Unis annonçaient couper le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations-Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA). D'opportunes accusations israéliennes servaient d'alibi à cette décision.

L'UNRWA se charge, au nom de la communauté internationale, d'assurer la survie de la population de Gaza. Les États-Unis, suivis par certains de leurs alliés européens, se proposent donc d'éliminer le seul organisme venant encore en aide à une population officiellement menacée de génocide.

La CIJ continue ses travaux. Nul n'est à l'abri de l'accusation de génocide et nul n'est à l'abri de l'accusation de complicité de génocide. **A.F.**

*Je ne te demande pas quelle est ta race, ta nationalité ou ta religion ; mais quelle est ta souffrance.* **LOUIS PASTEUR**



# L'AGGLO MARCHE AU PAS DU LIBÉRALISME EXTRÊME

Le compte rendu du dernier Conseil de l'Agglo de Chaumont paru dans le Jhm du 25 janvier se clôturait, presque incidemment, par un court paragraphe qui a attiré notre attention. Il y est question du manque de participation des élus au travail des commissions, avec pour conséquences l'absence de quorum, des votes invalides et le blocage de décisions.

Avec sa délicatesse coutumière, Stéphane Martinelli, président de l'Agglo, cherche à y remédier. Il aurait pu faire appel à l'esprit de responsabilité, au devoir et à la bonne volonté des élus défaillants. Il a préféré le mode réquisitoire : pointage des états de présence et sommation aux communes concernées de remplacer les manquants. La formule a le mérite d'être claire à défaut d'être consensuelle. Mais elle s'accorde tout à fait au fonctionnement de l'Agglo et au nouveau management du quarteron gestionnaire. De grande ou de moindre importance, ce n'est pas seulement de l'extérieur que les décisions semblent prises d'en haut, sans que les plus de 100 membres du Conseil aient beaucoup à y voir et dire.

Ces pratiques sont certainement plus en cause dans les absences répétées de certains que leur disponibilité. Il est vrai que, sous prétexte de décentralisation, des regroupements de toutes sortes ont été imposés, via notamment la loi NOTRe, façon « marche ou crève », bien plus que par consensus. Le problème n'est pas spécifique à l'Agglo, même si elle en est un exemple. Il ne fait guère de

doute que les principes fondateurs de la République sont mis à mal et que la démocratie représentative est très éloignée de la réalité que vit la population. Un exemple : que dire de la représentativité des deux députés RN de la Haute-Marne qui viennent de voter « comme un seul homme » contre l'IVG, au nom et pour le compte des 90 000 Haut-Marnaises ? Que dire d'un Président qui se rêve Roi-Soleil et traite par le mépris le peuple et ses organisations, judiciarise la contestation et violente les manifestations ?

Depuis 2019, le très libéral magazine britannique *The Economist*, classe la France dans les « démocraties défaillantes », son étude constatant *l'extension considérable du pouvoir de l'État et l'érosion des libertés individuelles* ».

G. Tardenois

## LE DESSIN DE FRED SOCHARD

QU'EST-CE QU'UNE COLÈRE LÉGITIME ?



## MERCI À CELLES ET CEUX QUI AIDENT LE JOURNAL DES RETRAITÉS

- Notre appel à la solidarité financière pour le Journal est entendu. Merci à
- Xavier, Marine, Élise, Liliane, Anne et Frank, Josette, Mohamed, Patrice,
- Florent, Jean-Claude, Chantal, Christian, Luc, Jean-Claude et Gillette, Richard,
- Mustafa, Jean-Louis, Francis, Michel, Christine, Lakdar, Alain, Jacqueline,
- Arlette, Luc, Jean, Françoise et Jean-Paul, Gérard, Lina, Jean-Pierre et aux
- anonymes qui nous remettent leur obole chaque semaine au marché.

## SOUTENEZ LE JOURNAL DES RETRAITÉS CGT DE CHAUMONT

Nom et Prénom : .....

Verse.....euros

REMETTRE À UN.E MILITANT.E DU SYNDICAT CGT DES RETRAITÉS DE CHAUMONT

PRÉFECTURE DE HAUTE-MARNE

## DEUX POIDS DEUX MESURES

Indulgence, tolérance politique et électorale, consignes de modération, immobilisme des forces de l'ordre, voilà l'attitude et les consignes du ministre de l'Intérieur dans la gestion des manifestations des agriculteurs. Entendons-nous bien, il ne s'agit pas ici de demander la répression ou des mesures de sécurité inconsidérées. Des tombereaux de lisier et des pneus brûlés devant des préfectures, c'est culturel dans une manifestation paysanne. La colère est juste et légitime et nous soutenons les revendications des syndicats d'agriculteurs, mais non celles des industriels agricoles présents dans la FNSEA, qui négocient depuis 50 ans avec les gouvernements et l'UE.

Il s'agit de dénoncer la différence de traitement entre ces manifestations du monde rural, où Darmanin ne voit ni débordement ni trouble à l'ordre public ou à la liberté de circuler, où un Premier ministre se précipite pour venir « dialoguer », démagogiquement, dans un cadre bien protégé, avec des interlocuteurs triés sur le volet, et celles des soignants, matraqués sans raison, celles contre la réforme des retraites, ignorées et balayées avec mépris. Matraqués aussi, les écologistes soucieux de la planète, interdites les manifestations pour le cessez-le-feu à Gaza et l'arrêt du massacre des Palestiniens.

Sophie Binet appelle à arrêter de criminaliser l'action syndicale qui touche aujourd'hui plus de 1000 militants CGT poursuivis devant des tribunaux.

Notre « Pam-Pam girl » de préfecture a parfaitement assimilé le concept du « deux poids, deux mesures ». Elle ouvre en grand les grilles de la préfecture à des manifestants en écharpe mobilisés contre l'antisémitisme, mais défend de poser des affiches contre le portail, sous prétexte de blocage de l'accès. Ridicule. Elle interdit une manifestation de soutien au peuple palestinien sous un prétexte qui ferait mourir de rire un agriculteur et elle fait verbaliser, au hasard, quelques manifestants très pacifiques présents. Honteux.

Elle refuse que les bougies pour Gaza soient déposées sur les murs d'enceinte de la préfecture de peur de dégradation, sans doute. C'est vrai que deux petites fientes de colombes pour la paix sont plus nocives que deux remorques de fumier.

Louis Laprade